

Département de HAUTE-SAVOIE  
 Arrondissement de BONNEVILLE  
 Canton de CHAMONIX  
 Commune de  
 VALLORCINE

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de Conseillers**

en exercice	9
présents	7
Votants	7
procuration	0

L'an deux mil vingt deux du Jeudi 15 décembre à 20h00, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 9 décembre 2022

<b>Objet</b>
N° 22/06/09
<b>CREATION DE POSTE</b> * <b>AGENT DE MENAGE ET</b> <b>ACCUEIL</b> <b>PERISCOLAIRE</b>

**Présents** Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Audrey PENIN, Madame Dominique ANCEY, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur François COUTAGNE, Madame Rachel ROUSSET,

**Absents excusés** Madame Guyonne FOURNIER et Madame Maryvonne ALVARD

**Secrétaire de séance** Madame Dominique ANCEY

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

VU le code général des collectivités territoriales,  
 VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,

VU le budget de la collectivité (ou de l'établissement),

CONSIDÉRANT, qu'il convient de créer un emploi non permanent pour satisfaire au besoin du service pour l'entretien des locaux et pour la gestion des enfants durant les heures de périscolaire

**DECIDE**, après en avoir délibéré,

**Article 1 : création du poste.**

Il est créé un poste non permanent d'agent d'entretien des batiments communaux et d'accueil du périscolaire

L'emploi créé est à temps non complet pour une durée de 12 heures par semaine en périodes scolaires, des heures de remplacements sont possibles durant les vacances scolaires.

**Article 2 : crédits.**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

**Article 3 : exécution.**

Le conseil municipal adopte à l'unanimité. Monsieur le maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier, d'accomplir l'actualisation du tableau des effectifs et de procéder au recrutement.

Envoyé en préfecture le 27/12/2022

Reçu en préfecture le 27/12/2022

Publié le

SLO

ID : 074-217402908-20221215-22\_06\_09-DE

La présente délibération est transmise à Monsieur le Sous-Préfet de BONNEVILLE  
Madame la Trésorière de SALLANCHES

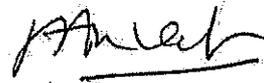
Délibération exécutoire le

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Affichage en mairie de Vallorcine du 27/12/22  
Au 27/10/23

La secrétaire de séance



Le Maire

Pour copie conforme

